

**COMMISSION LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON
EN RUSSIE ET EN GRECE**

I- LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON EN RUSSIE
PAR THOMAS LEGER ET YANA TSYGANKOVA, DU CABINET ROUSE

Aujourd'hui, la Russie se positionne en faveur de la lutte anti-contrefaçon et la protection des droits de propriété intellectuelle.

Pour exemple, elle a adopté récemment une loi fédérale (n° 187-FZ) permettant de bloquer les sites internet qui portent atteinte aux droits des titulaires.

En cas de violation d'un droit de propriété intellectuelle, le titulaire de droit a alors le choix entre voie administrative, civile ou pénale.

En revanche, sur certains points, la protection de la propriété intellectuelle peut sembler difficile.

➤ *Le registre douanier*

Ainsi, l'avenir du registre douanier semble incertain.

Ce registre douanier est constitué d'une base de données recensant le nom des marques, les produits associés, le nom des titulaires de droits mais également le nom des importateurs officiels. Cet enregistrement auprès des douanes se fait à l'initiative du titulaire de droits et est valable pendant un an, renouvelable indéfiniment.

Dès que les produits sont contrôlés et si le nom de l'importateur ne correspond pas à celui enregistré dans le fichier, les douanes placent le produit en détention pendant 10 jours. S'ouvre alors une procédure administrative qui s'effectue sous le contrôle unique des douanes et sans intervention préalable du titulaire de droits.

La lourdeur administrative de cette procédure est toutefois regrettable : les titulaires de droits ayant de nombreuses traductions à effectuer et plusieurs documents certifiés à fournir aux douanes.

De plus, du fait de l'absence de séminaires organisés auprès des douanes, il est difficile d'entretenir des contacts directs entre les titulaires de droits et les douanes.

Enfin, dans l'objectif de réorganiser les institutions russes, la gestion du registre douanier risque d'être transférée au Russian Agency for Patent and Trademarks (Rospatent). Ce qui pourrait nuire à l'efficacité de ce registre et à son utilité pour le travail des douaniers.

➤ *L'union douanière*

La Russie appartient à une union douanière qui regroupe actuellement, la Biélorussie, le Kazakhstan, l'Arménie et bientôt le Kirghizstan (mai 2015). Elle pourrait d'ailleurs prochainement s'étendre à d'autres pays. Cette union permet un principe de libre circulation des marchandises entre Etats membres.

L'union économique eurasiatique vise à mettre en place des institutions similaires à celles de l'Union européenne, telles qu'une cour de justice, un conseil des ministres et une commission, qui joue un rôle de plus en plus important dans la régulation entre les états membres et vis-à-vis des états tiers.

➤ *Le parallèle*

L'union économique eurasiatique pose également la question plus particulière de la législation relative aux importations parallèles. En effet, les différents pays rassemblés dans cette Union n'adoptent pas la même politique à l'égard des importations parallèles et de l'épuisement des droits.

Actuellement en Russie, les importations parallèles constituent une atteinte aux droits de propriété intellectuelle.

Toutefois, il est possible que la Russie fasse évoluer sa politique à l'égard de l'épuisement des droits et intègre l'épuisement international. En effet, le FAS, l'autorité de la concurrence, considère que la propriété intellectuelle crée des monopoles artificiels qui vont avoir des influences sur le consommateur final. Ainsi, les importations parallèles permettraient de rééquilibrer les prix du marché.

En cas d'autorisation des importations parallèles, celles-ci neutraliseraient l'efficacité du registre douanier.

Ces tentatives du FAS ont pour l'instant échouées, mais sont de plus en plus reprises et le FAS compte désormais le premier ministre russe parmi ses soutiens. Ce dernier souhaite changer de stratégie pour faire valoir ces idées au niveau de l'union eurasiatique par la création d'un groupe de travail qui a été mis en place à l'été 2014 au sein de la commission. Dernièrement, il a été question d'introduire un régime transitoire d'épuisement international des droits de propriété intellectuelle pour certaines industries, produits pharmaceutiques, pièces automobiles, équipements médicaux, mais il n'y a pour l'instant aucune proposition concrète sur la mise en œuvre de ce régime transitoire, même si certaines rumeurs font part de la volonté d'agir concrètement d'ici à la fin de l'année 2016.

➤ *En conclusion*

Afin de renforcer la lutte anti-contrefaçon au sein de la Russie tout en tenant compte de l'Union eurasiatique, il apparaît indispensable que les titulaires de droits enregistrent leurs marques auprès du registre douanier de chaque Etat membre et développent des rencontres

avec les autorités douanières pour les sensibiliser plus efficacement aux questions de propriété intellectuelle.

II- LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON EN GRECE

PAR ALKISTIS IRENE MALAMIS, AFRODITI ADAMAKOU, PANOS MALAMIS, DU CABINET MALAMIS & ASSOCIATES

➤ *La Grèce, un point d'entrée de la contrefaçon*

La Grèce est un pays stratégique dans le trafic de contrefaçons. En effet, elle constitue un point d'entrée prépondérant: Union européenne, Turquie, Russie et Afrique. Ainsi, les marchandises contrefaisantes suivent souvent la route suivante : principalement importées par mer de l'extrême orient, (principalement de Chine), elles sont destinées à passer à travers la Grèce, en transit, pour être vendues dans les pays des Balkans et les pays d'Europe Centrale. Un autre couloir de transit utilisé est notamment, celui du port du Pirée à destination de la Lybie, d'où le chemin des contrefaçons semble continuer vers les pays d'Afrique subsaharienne.

➤ *L'action des douanes*

En 2014, la douane affichait un nombre de saisies en augmentation, lié à une forte augmentation également du nombre de demandes d'interventions déposées par les titulaires de droits.

La grande majorité des actions douanières est initiée avec le dépôt d'une demande d'intervention par les titulaires de droits. Les marchandises sont saisies puis détruites avec l'accord des titulaires de droits et de l'importateur.

Toutes les marchandises contrefaisantes qui arrivent en Grèce, même celles qui sont simplement en transit, peuvent être saisies et détruites par les douanes.

Lors de la saisie de produits contrefaisants des droits de propriété intellectuelle, plusieurs poursuites peuvent être initiées. Le titulaire de droit peut alors agir au pénal ou au civil.

➤ *Les poursuites pénales*

En Grèce, plusieurs autorités ont compétences : la police criminelle (dépend du ministère de l'ordre public), la police financière (dépend du secrétariat contre la corruption), l'organe d'action contre la criminalité économique (dépend du ministère des finances, à présent sous la gouvernance du secrétariat contre la corruption) et les autorités douanières.

Dans le cas d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle, seuls certains droits sont sanctionnés pénalement. Ainsi, la contrefaçon des droits de marques et des droits d'auteur sont des infractions pénales contrairement à la violation des dessins et modèles et des brevets.

Désormais, en cas de contrefaçon de marque, la peine minimale d'emprisonnement a été portée à six mois et l'amende minimum a été augmentée à 6.000 euros. Lorsqu'une marque

identique est utilisée sans l'autorisation de son titulaire pour des produits identiques ou similaires qui cible un profit important ou cause des dommages importants et sur une échelle commerciale ou professionnelle, la peine est portée à 2 ans d'emprisonnement et une amende de 6.000 à 30.000 euros.

Les tiers risquent également des poursuites pénales, puisque même s'ils agissent comme des intermédiaires, ils portent sciemment atteinte aux marques. C'est notamment le cas des distributeurs, importateurs et exportateurs.

Il existe toutefois une distinction entre la contrefaçon de marque et la contrefaçon de droits d'auteur. En cas de contrefaçon de droits d'auteur, les autorités peuvent poursuivre sans une plainte de la part du titulaire des droits, si la condition préalable d'infraction délibérée peut être établie.

En raison d'une disposition récente de la loi grecque, les saisies des marchandises de contrefaçon peuvent être effectuées par toute autorité répressive compétente, à la fois dans les marchés en plein air et dans les entrepôts ou les magasins.

➤ *Les poursuites civiles*

La protection civile peut revêtir deux formes :

- **Mesures de référé** : un juge unique décide d'accorder ou non la décision préliminaire (dans des cas très urgents) ou l'ordonnance provisoire. Une ordonnance provisoire peut être accordée immédiatement ou dans les 2-3 jours suivant le dépôt d'une demande de référé préliminaire, à la suite d'une mini-audience par un juge unique.
- **Procédures normales** : lors d'une demande d'injonction permanente, une audience aura généralement lieu dans les 4 mois à 2 ans suivant le dépôt. La décision sera rendue entre 4 et 12 mois plus tard. Le jugement peut être exécutoire par provision, avant même qu'un appel soit entendu.

La charge de la preuve pèse toujours sur le demandeur. Pour alléger ce fardeau, la loi sur les marques prévoit que lorsque la marque contrefaisante est identique à la marque du demandeur, la violation peut être pleinement prouvée tout simplement en présentant à la cour le certificat d'enregistrement de la marque.

Le jugement peut accorder la saisie provisoire et la prohibition de vente de la marchandise portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle avant son entrée en circulation à travers les réseaux commerciaux.

Les tribunaux civils saisis de contestations des droits de propriété intellectuelle sont généralement des tribunaux spécialisés en propriété intellectuelle avec des juges spécialisés.

La Grèce compte deux tribunaux de marques communautaires, sous forme de sections spéciales de tribunaux des Cours de première instance et d'appel d'Athènes (compétents pour le sud de la Grèce et les îles) et de Thessalonique (compétents pour la Grèce centrale et septentrionale).

➤ *La contrefaçon en ligne*

Plus spécifiquement, dans le cadre de la lutte anti-contrefaçon en ligne, la police grecque comporte un département spécialisé et compétent pour l'enquête numérique de crimes graves, il s'agit de la force spéciale pour le crime électronique.

Les titulaires peuvent ainsi demander une injonction à l'encontre des intermédiaires, dont les services sont utilisés par un tiers pour porter atteinte à un droit d'auteur ou un droit voisin.

Les tribunaux grecs ont récemment appliqué cette disposition ordonnant les FSI de couper l'accès aux sites spécifiés qui offraient des téléchargements MP3 non autorisés. Les FSI n'ont pas été considérés comme responsables au titre de la directive e-commerce, mais la mesure ci-dessus a été considérée comme adéquate et conforme à la constitution grecque et à la législation sur le droit d'auteur.

Il est possible de constater, après cette présentation, que comme en Russie, la lutte contre la contrefaçon en Grèce perdure mais ne pourra s'intensifier qu'avec la collaboration des titulaires de droits et des douanes.

➤ *En conclusion*

Il est ainsi hautement souhaitable que les titulaires de droits de propriété intellectuelle enregistrent leurs droits et déposent des demandes d'intervention douanières en Grèce. Il est avantageux que le titulaire des droits de propriété intellectuelle inclue une information complète quant à la distinction des produits originaux et quant aux routes souvent utilisées, aux canaux de distribution et aux détails de contrefaçons.

Il est important enfin que les titulaires des droits de PI soient vigilants et travaillent en étroite collaboration avec les autorités compétentes, réagissent, fournissent les informations demandées par les autorités pour l'identification des contrefaçons et assistent au processus de destruction des marchandises quand cela est demandé par les autorités.